

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN GUINEE DU 23 AOUT 2017

I- INTRODUCTION : Le Mercredi 23 Août 2017 à 10h 30, une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue dans la Salle de Conférence du Ministère des Mines et de la Géologie sous la Présidence de Mr NIMAGA Saadou Président dudit Comité.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1- Adoption des Procès-Verbaux des réunions du 21 et du 30 Juin 2017 ;
- 2- Compte rendu des activités du Secrétariat Exécutif ;
- 3- Examen du projet du nouveau Règlement Intérieur du Groupe Multipartite ITIE-Guinée ;
- 4- Divers.

II- DEROULEMENT

Mr. DIABY Mamadou : Bonjour tout le monde, nous allons commencer notre réunion. Il y a des absences dues aux congés ou des Missions. Je passe la parole au président du Comité de Pilotage :

Mr. NIMAGA Saadou : Bonjour à tous et merci d'être venus. Je pense que chacun de vous détient l'ordre du jour proposé par le Secrétariat Exécutif, s'il vous convient nous l'adoptons et nous commençons par le premier point.

"Ordre du jour adopté par acclamation"

POINT 1 : Adoption des Procès-Verbaux des réunions du 21 et du 30 Juin 2017 ;

Mr. NIMAGA Saadou : Je passe la parole à Monsieur DIABY.

Mr. DIABY Mamadou : Lecture des Procès-Verbaux du 21/06 et 30/06/2017.

"Procès-Verbaux adoptés"

POINT 2 : Compte rendu des activités du Secrétariat Exécutif.

Mr. DIABY Mamadou : Pour votre information,

Nous avons obtenu tout récemment le 14/08/2017 l'Avis de non objection de la Banque Mondiale pour le recrutement de l'Administrateur Indépendant. Nous avons repris les TDR et on a lancé l'Avis de sollicitation de manifestation d'intérêt. Les premières manifestations que nous avons reçues ont été remises en cause. Le PAGSEM a demandé de faire un autre avis et nous devons attendre un mois pour recevoir les nouvelles manifestations d'intérêt.

Il va falloir que les cabinets fassent des offres techniques et financières. Les cabinets qui seront retenus, seront évalués.

Après le classement, le C.P va approuver le recrutement de l'Administrateur Indépendant et ainsi la collecte pourra commencer.

Avec l'appui de Monsieur le Ministre et de son Secrétaire Général, au niveau du fonds minier, on a demandé au Consultant National de commencer le travail préliminaire. Il vous fera tout à l'heure le compte rendu de ce qui est fait déjà, puisque il a rencontré la Douane, le Trésor et les Impôts.

Le Financement de la Dissémination est obtenu avec l'appui encore de notre Président NIMAGA Saadou et du Ministre.

Après la procédure au niveau du Ministère des Finances, le paiement sera obtenu et les acteurs se rendront sur le terrain pour la sensibilisation et la publication des Rapports au grand public.

La GIZ est en train de faire un film sur l'ITIE/Guinée. Dans ce cadre un comité est mis en place, les membres de ce comité sont:

Mrs. THIAM Mohamed Aly, Mohamed Sikhé CAMARA, Aboubacar Akoumba DIALLO et Abdoulaye SOUMAH pour diriger cette opération. Ce comité doit valider les étapes de la réalisation de ce film et rendre compte au Comité de Pilotage.

Je passe la parole à Mr. NABE pour son compte-rendu.

El hadj Ismaël N'Fallà NABE : Bonjour tout le monde, comme l'a si bien dit Mr. DIABY, le processus a démarré par l'Etude de Cadrage pour connaître les montants que les collecteurs ont reçus.

En dehors de la CNSS nous avons un montant de :

- 2.906.000.000 GNF (Deux milliards neuf cent six millions) en 2016 par rapport à l'année 2015, il y a eu une augmentation de 35% des revenus miniers.

- 425 collecteurs d'or grâce à l'APIP et la DND sont au Fichier par rapport à 350 en 2014 et 304 en 2015 ;
- 50 Entreprises ont dépassé le seuil de matérialité et couvrent 99,23% du montant global des paiements ;
- 25 Entreprises ont réglé les années antérieures ;
- 08 Entreprises sont à sensibiliser ;
- 03 n'ont pas de correspondants ;
- 14 nouvelles Sociétés et des sous-traitants miniers intègrent le périmètre.

Je souhaite l'implication du comité de Pilotage afin que ces Sociétés qui résistent, puissent se mettre à jour. Parallèlement, nous allons approcher les régies pour réduire les écarts. A la BCRG, le Système a changé sur la taxe d'exportation de l'Or.

Madame la Ministre en charge des Finances a supprimé cette taxe ainsi que la redevance de la BCRG.

La société Bellzone a prévenu qu'elle a suspendu ses activités, mais elle est dans le Périmètre 2016.

Mr NIMAGA Saadou : Merci El hadj NABE pour le premier travail. Je suis inquiet par rapport à la gestion de la procédure. J'espère qu'on va déblayer le chemin.

Mr KABA Sidiki : Je voudrais savoir si la Direction Nationale de la Géologie est prise en compte ? S'agissant de la BCRG, le laboratoire fait des recettes.

Honorable KAMANO Michel : C'est au titre de ces organismes collecteurs :

- Il faut présenter une situation évolutive année/année, préciser celle de cette année, nous donner les montants réels qu'ils perçoivent. On doit connaître leur performance pour nous permettre de la mesurer.
- Comment les agréments sont donnés ? S'ils n'ont pas de correspondants, le pourquoi ? On nous parle de la Direction Nationale de la Géologie qui ne figure pas sur la liste. Au point de vue statistique cela est très important.

Dr. DIALLO Alpha Abdoulaye : Je veux féliciter le secrétariat par rapport au travail présenté, et me joindre à vous Monsieur le

Président, pour votre inquiétude sur le délai concernant ce Rapport à produire.

Nous sommes toujours rattrapé par un problème de délai. Que le S.E veuille nous donner la date limite et s'il y a un **Plan de Travail**. A défaut mettre un comité en place pour avoir les indications. On n'a pas vu les sociétés pétrolières et la SOGUIPAMI sur la liste.

Mr. DIALLO Mamadou Taran : Comment on doit lire ces tableaux des sociétés Minières et sous-traitants Miniers quand on n'est pas de la structure ITIE/G ?

Mr. NIMAGA Saadou : La question de monsieur DIALLO Taran est pertinente. Je demande à El hadj NABE d'en tenir compte car, c'est ce que nous appelons **la Désagrégation**. Je souhaite qu'on tire la leçon par rapport à la NRGJ.

Mr. DIABY Mamadou : On doit produire le Rapport 2016 au cours de l'année 2017, à défaut avant la fin de la 2^{ème} année. On fera tout notre possible pour que le Rapport de 2016 sorte avant fin 2017.

Mr. NIMAGA Saadou : Dès maintenant qu'on fasse des courriers à adresser à ces sociétés avec délai et qu'on puisse les rencontrer.

Je souhaite qu'on fasse le Rapport de pré cadrage avant le recrutement de l'Administrateur Indépendant. Qu'on aide El hadj NABE à travailler pour être dans les délais. Il faut faire vos observations dès maintenant pour toutes corrections et que ce soit un travail commun à tous avec un résultat commun.

Mr. DIALLO Mamadou Taran : Je rejoins le Président pour la sortie à temps de ce Rapport. C'est ce que les autres pays font. Quant au seuil de 700 millions on y reviendra.

POINT 3 : Examen du Projet du Nouveau Règlement Intérieur du Groupe multipartite ITIE/G

Mr. DIABY Mamadou : Hadja Aminatou CAMARA et Monsieur THIAM Mohamed Aly ont fait des observations qui ont été prises en compte.

Honorable KAMANO Michel : Mes observations :

- Comment sont désignés les responsables ?

A la page 2 (le C.P, les parties prenantes) :

La présentation est incomplète on dit :

- Administration publique ;

- Institutions républicaines ;
- Secteur privé et la société civile.

Mr. THIAM Mohamed Aly : Je reconnais que la remarque de Monsieur KAMANO est pertinente, je suggère qu'on corrige la partie. Mais, il y a des choses qu'il faut laisser en place car nous n'avons pas le pouvoir de nomination du S.E c'est le pouvoir qui édite la nomination. Pour le comité de pilotage, son fonctionnement et ses commissions, on peut gérer.

Je ne vois pas pourquoi on remplacerait quelqu'un qui a accumulé de l'expérience ?

Mme CAMARA Hadja Aminatou BARRY : On peut formuler ainsi le secrétariat exécutif, dirigé par un **Secrétaire Exécutif** nommé par décret.

Me SAMPIL Mohamed : A la page 6, prévoir qu'en cas de non disponibilité du Premier Ministre, qui d'autre peut superviser le conseil ?

Mme CAMARA Hadja Aminatou : Je comprends le souci de Monsieur THIAM, mais il n'est pas souhaitable que les gens se notabilisent à leurs postes cela est critiqué. La limitation des mandats est la préoccupation de L'ITIE/Int.

Mr. THIAM Mohamed Aly : Il faut prévoir la rotation partielle, ce qui fait le maintien de l'Institution en expériences. Eviter de changer tout le monde en même temps.

Mr. DIALLO Alpha Abdoulaye : Nous avons rédigé un code de bonne conduite de la Société Civile, validé au mois de mai 2017 à Kindia. Cette disposition est conforme à la limitation de mandat (3) trois ans renouvelable une fois.

Mr Cherif DIALLO : Par rapport à la réunion mensuelle ce n'est pas défini. Il faut revoir que le comité de pilotage se réunit une fois tous les trois mois et les comités techniques tous les mois.

Dans la mise en œuvre de l'ITIE/G, approcher les Ministères concernés pour prendre leurs cadres dans le Comité de Pilotage.

- Il faut mettre un technicien des Mines qui peut aider à la collecte.

Au niveau du Secrétariat Exécutif, on a dit que c'est la cheville ouvrière ; donc il faut rajouter d'autres compétences pour un meilleur fonctionnement et les insérer dès maintenant.

Mr. NIMAGA Saadou : Par exemple, on pourrait intégrer dans l'équipe du CP, le Ministère de l'Environnement, le Transport et celui de la Pêche. Un technicien des Mines, du Budget, du CPDM, doivent être présents à l'ITIE/G.

Mr. DIABY Mamadou : Selon l'étude de la Revue Institutionnelle le nombre au Secrétariat Exécutif est raisonnable.

A certains endroits, ils n'ont pas ce nombre. Si vous recrutez les gens il faut les payer, or nous avons toujours le problème du financement.

En cas de nécessité on fait appel aux personnes ressources ou aux consultants.

Pour les Rapports, le C.P doit se prononcer à chaque étape, donc une réunion/mois est nécessaire. Nous allons intégrer le Ministère de la Pêche qui nécessite une attention de transparence.

Mr. DIALLO Mamadou Baïlo : Je félicite Monsieur le Ministre qui a pris en charge une à deux activités de notre C.P. Pour les commissions mises en place, elles laissent à désirer.

"Règlement Intérieur adopté" Sous réserves des amendements

POINT 4 : Divers

Mr. DIALLO Mamadou Taran : Nous sommes interpellés sur le problème de la NRG I ; y a-t-il d'autres ONG en dehors de la NRG I qui sont affiliées au Ministère des Mines et quel est leur rôle ?

Mr. NIMAGA Saadou : NRG I nous aide dans les réformes telles que le Code minier et les Contrats miniers.

Le débat est déplacé quand certains pensent qu'on doit accepter cette notation.

La NRG I a fourni des données fausses dont-on n'est pas obligé d'accepter. D'habitude nous sommes des colonisés, il faut sortir de ce complexe. Pour la prochaine fois, ils essayeront de mieux se renseigner. Les gens n'ont qu'à dire ce qu'ils veulent, l'ONG a compris, ils vont réajuster nos **Points**.

Mme CAMARA Hadja Aminatou BARRY : Nous nous sommes inspirés de l'expérience de la Côte d'Ivoire pour faire venir la

Polytechnique en Guinée afin que les Bacheliers admis avec **mention bien** puissent passer le concours. Si vous avez des candidats, vous les amenez, c'est pour le 28/08/2017.

Mr. DIABY Mamadou : Notre feuille de route n'est pas appliquée concernant la Propriété réelle. Les autres pays ont commencé et pourtant chacun de nous détient ce document. Nous vous demandons de le relire, c'est très important.

Dr. Abdoulaye DIALLO : J'apprécie l'idée de Monsieur DIABY sur la **Propriété Réelle**. Il faut en faire un ordre du jour qu'on peut discuter de long en large. Que ce soit une préoccupation du CP.

Mr. NIMAGA Saadou : Merci à vous tous pour votre participation. Je vous recommande de lire les documents qu'on vous transmet.

Je souhaite que la dynamique continue pour de meilleurs résultats.

III- CONCLUSION :

Au terme de ses débats, le Comité est parvenu aux conclusions suivantes :

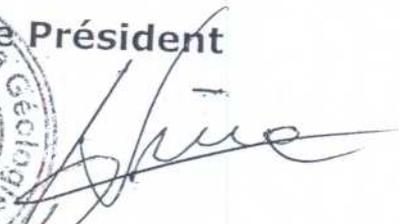
- 1) Le Comité adopte les PV du 21 et 30 juin 2017 ;
- 2) Le Comité a pris bonne note du compte rendu du Secrétaire exécutif. Il est préoccupé par le délai à tenir par la publication du Rapport 2016 avant fin décembre 2017 ;
- 3) Le Comité approuve le nouveau Règlement intérieur du Groupe Multipartite.

Séance Levée à 12h 55mn

Le Rapporteur


Mr. DIABY Mamadou

Le Président


Mr. NIMAGA Saadou

